

COMPTE-RENDU COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Jeudi 15 octobre, 9h30, Saint-Amans-de-Pellagal

Commission animée par Sarah Conquet, Chargée de mission développement local

15 élus étaient présents.

Présents :	
Belveze	Claude Véril
Saint Amans de Pellagal	Pascal AURIENTIS
Belvèze	Greta RONSYN
Bourg de Visa	François DESGALS
Brassac	Alain CHEVRIER
Cazes Mondenard	Thierry FRANCERIES
Lacour	Guillaume GARRET
Lauzerte	Dominique DENIS
Miramont de Quercy	Guillaume DELVOLVE
Montbarla	Catherine MORO
Roquecor	Philippe ANDRE
Saint Beauzeil	Jean-Claude LAGLEYSE
Saint Nazaire de Valentane	Jean-Pierre BARRA (remplace Rémi BOUYSSOU)
Touffailles	Jean-Michel BARREAU
Sauveterre	Jean-Claude CAT
Absents :	
Vailleilles	Tina DHAENENS
Montagudet	Raymond GASC
Tréjouis	Jacques CHARRIER
Sainte Juliette	Dominique BALLET
Excusés :	
Fauroux	Julien POUJAL
Saint Nazaire de Valentane	Rémi BOUYSSOU (remplacé par Jean-Pierre BARRA)

Ordre du jour :

1. **Élection du Vice-Président de la commission**
2. **Présentation des projets en cours**
3. **Temps d'échange**

M. le Président ouvre la séance. Il exprime la volonté d'ouvrir les commissions aux élus municipaux. Les 22 communes de notre territoire comptent 250 élus. Un tour de table permet à chacun de se présenter.

1. Élection du Vice-Président de la commission

Monsieur le Président procède à l'élection du Vice-Président.

Un candidat : Pascal AURIENTIS

Il est procédé au vote.

Monsieur Pascal AURIENTIS est élu Vice-Président de la commission à l'unanimité.

2. Présentation des projets en cours

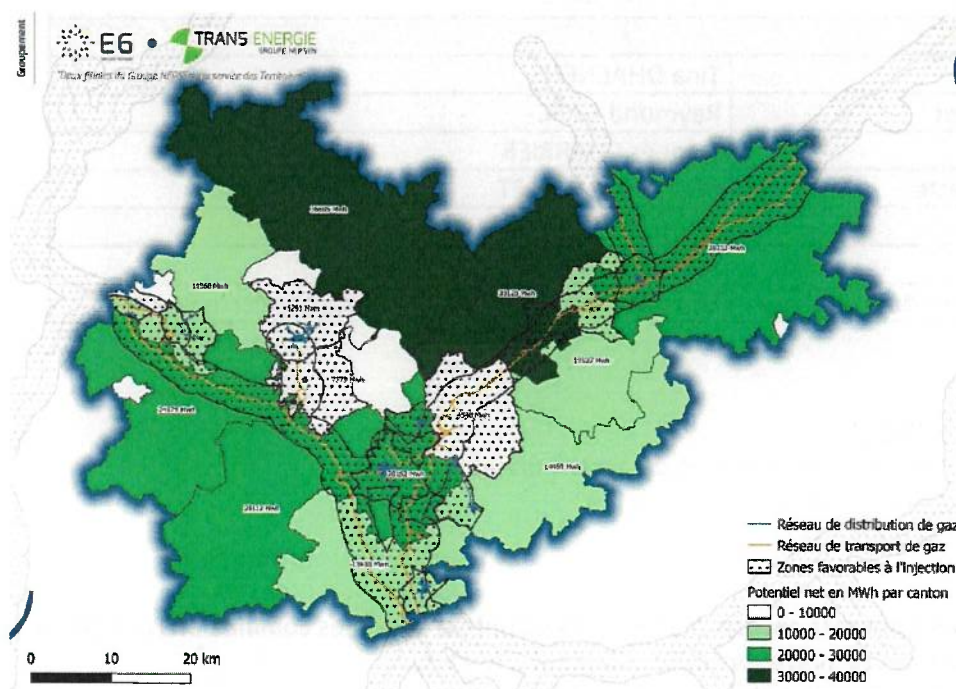
- **Stratégie départementale pour impulser les énergies renouvelables dans le Tarn-et-Garonne**

Le Syndicat Départemental de l'Energie du Tarn-et-Garonne (SDE 82) élabore une stratégie départementale pour impulser les énergies renouvelables. Situé dans la région Occitanie, le département est donc mobilisé sur l'objectif régional ambitieux de devenir une région à énergie positive (REPOS) à l'horizon 2050.

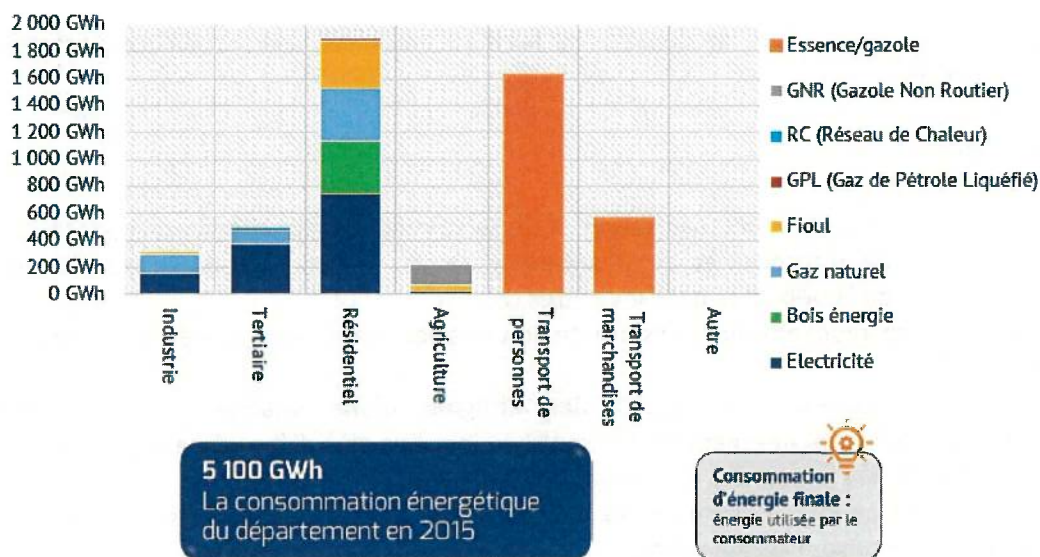
Le diagnostic s'est basé sur les potentiels du territoire. Au regard des atouts naturels (vent, production agricole, soleil...) et des restrictions législatives, des orientations ont été proposées. En effet, la production d'énergie solaire sera priorisée sur les toitures, parkings ou sur les sites désaffectés et pollués. Des secteurs ont été ciblés comme les principaux pôles urbains : Montauban, Moissac...etc. Finalement, tout le département possède du potentiel pour la réalisation de projets photovoltaïques.

L'énergie éolienne, quant à elle, sera plus appropriée dans le secteur sur du Grand Montauban et nord de la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne selon la prise en compte des habitations, du vent et des villages perchés.

S'agissant de la méthanisation, la Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy a été pointée comme le secteur le plus agricole du département (vergers, élevage ...). Les territoires du Pays Lafrançaisain et du Quercy Caussadais ont également un fort potentiel pour la production de méthane, ainsi que le Sud-ouest et le Nord-est du département.



Consommation d'énergie finale en Tarn-et-Garonne



C'est l'équivalent de ...

940 éoliennes

3 400 ha de panneaux photovoltaïques

4000 unités de méthanisation agricoles de 265 kWe (ex : Lapenche)

L'énergie produite par la centrale nucléaire de Golfech pendant la moitié de l'année

Photovoltaïque :

En Tarn et Garonne la priorité du développement de projets photovoltaïques est donnée aux sites déjà anthropisés :

- Toitures de bâtiments
 - Ombrières de parkings
 - Sites dégradés
 - Friches industrielles
 - Plan d'eau de gravières
- Toute nouvelle opération d'aménagement ou d'équipement représente une opportunité de développement de projets photovoltaïques avec des contraintes et des coûts moindres.
 - La construction d'installations agricoles avec une toiture PV doit être justifiée avant tout par sa nécessité agricole
 - Le développement de centrales PV au sol ne doit en aucun cas se faire au détriment de terres agricoles et naturelles.
 - Les projets coopératifs et citoyens sont à encourager pour une meilleure acceptabilité et des retombées économiques directes locales.

Eolien :

En Tarn et Garonne, le développement de l'éolien est contraint par le mitage de l'habitat et les servitudes aéronautiques et militaires.

- Le développement de projets sera orienté vers des sites permettant le regroupement à minima 4 à 5 éoliennes, pour éviter le mitage éolien, et favorisant :
 - La concertation locale dès les premières phases du projet
 - Une co construction territoriale (collectivités, habitants, forces vives du territoire)

- Des retombées économiques locales pour les collectivités et pour les habitants
- Le développement éolien ne doit pas se faire au détriment des sensibilités paysagères et patrimoniales.

Méthanisation :

- Le développement de la méthanisation et de sa valorisation est conditionné par le maillage des réseaux de transport et de distribution de gaz injection si proximité des réseaux cogénération ou liquéfaction dans les autres cas.
- L'approvisionnement des méthaniseurs ne doit en aucun cas se faire au détriment des cultures alimentaires.
- Les projets doivent faire l'objet dès l'origine d'une analyse pour la continuité d'approvisionnement des matières fermentescibles, d'un plan d'épandage pour la valorisation du digestat et de l'impact des flux de véhicules.
- La mise en place de concertations locales est à encourager dès les premières phases d'un projet pour favoriser l'acceptabilité.

Les ressources qui peuvent alimenter un méthaniseur :

- Ressources agricoles
- Ressources d'industries agroalimentaires
- Ressources de l'assainissement
- Déchets verts
- Biodéchets de la restauration collective et des ménages... etc.

Le potentiel de la méthanisation au niveau du département en quelques chiffres :

- 190 GWn/an
- Potentiel de développement : 190 GWh/an : 19 000 000 L de carburant (consommation annuelle de 23 000 habitants en Occitanie).

Vecteurs de valorisation :

- Injection dans les zones urbaines à proximité du réseau de gaz
- Cogénération dans les secteurs ruraux

Webinaire à revoir sur la méthanisation, le montage de projet et le rôle des acteurs publics : <https://youtu.be/TuUtdgruibQ>

Pour les projets de méthanisation, la Région Occitanie et l'ADEME proposent de financer des accompagnements :

- Aide aux études de faisabilité en amont avec un BE (cofinancement ADEME)
- Aide aux missions de communication/concertation (dispositif unique en France, financement Région seule)
- Aide aux travaux (cofinancement ADEME)



- **Développer les énergies renouvelables dans le cadre d'un projet de territoire**

Le réseau Energies Citoyennes Locales et Renouvelables (EC-LR) en Occitanie est une association financée par la Région Occitanie et l'ADEME.

ECLR peut accompagner dans la création d'un projet citoyen autour des énergies renouvelables.

Johann Vacadare propose d'intervenir dans une commission pour expliquer les marges de manœuvre des collectivités dans les projets d'énergie.



Site internet : <https://ec-lr.org/>

L'éventail de solutions pour accompagner les projets d'ENR :

- Repérage des sites et projets favorables : Orienter les porteurs de projets et assurer un développement maîtrisé.
- Plan Climat Air Energie Territoriale : Définir une stratégie et un programme d'actions dans une démarche concertée.
- Maîtrise foncière et urbanisme : intégrer le développement des ENR par le biais des documents d'urbanisme
- Rédiger une stratégie ENR locale...

3. Temps d'échange

Madame Denis fait référence au projet de Monsieur Gervais à Lauzerte qui souhaitait faire un parc de panneaux photovoltaïques au sol sur 42ha. L'ancienne Mairie avait refusé le permis de construire et les riverains n'acceptait pas le projet. Elle signale que le projet pourrait être revu à la baisse pour une meilleure acceptation et propose que Monsieur Gervais soit convié à la prochaine commission.

A Sauveterre, il y a également une entreprise qui souhaite faire un parc solaire au sol. La Mairie n'est pas au courant de l'avancée du projet.

Monsieur Aurientis signale que Montbartier est une commune exemplaire en matière de toitures solaires. Un règlement est édité pour imposer à toutes nouvelles constructions des toitures équipées pouvant se doter de panneaux solaires. La commune a également travaillé avec un opérateur privé pour faire un parc au sol sur une ancienne base militaire.

Monsieur Vénil propose d'interroger les associations qui gèrent les lacs de Montaigu-de-Quercy pour connaître leur position sur du panneau photovoltaïque sur l'eau.

Monsieur Andre précise qu'il existe des routes solaires mais il semble que le procédé n'est pas encore efficient.

Madame Denis explique qu'il existe la coopérative Enercoop, un fournisseur d'électricité 100% issue des énergies renouvelables. Le réseau Ec-lr travaille avec Enercoop.

Concernant la méthanisation, il est possible de valoriser les déchets alimentaires des cantines scolaires et des EHPAD. Madame Parcellier explique que le SIEEOM fait un audit sur le gaspillage alimentaire et sur les biodéchets dans les cantines du territoire. Grâce à ce travail, l'APAG Environnement a commencé un ramassage des biodéchets au collège de Lafrançaise pour produire du biogaz. Il serait intéressant de voir s'il l'on peut se mettre en lien avec le collège de Lafrançaise, celui de Lauzerte,

l'EHPAD de Lauzerte pour positionner un méthaniseur central. Une unité de méthanisation a été réfléchié par un groupe de producteurs à Montaigu-de-Quercy. Ce projet n'a pas abouti car le fumier de vache à viande n'est pas assez liquide pour alimenter un digesteur ou alors il faudrait y ajouter des déchets humides. Le procédé peut se faire en cogénération et la première bouche de gaz se trouve à Montayral dans le Lot-et-Garonne.

Madame Conquet signale que certaines cantines scolaires ne sont pas équipées de composteur. A Belvèze, le composteur a été commande auprès du Syndicat des déchets.

Monsieur Barreau souhaite installer un poulailler communal à Touffailles. L'idée est de mettre à disposition un poulailler pour récupérer les biodéchets des habitants et de la cantine. Les œufs ne peuvent pas être utilisés par la cantinière mais ils peuvent être donnés aux habitants.

Monsieur Andre explique qu'à Roquecor, ils ont remis au goût du jour le bélier hydraulique. Le bélier hydraulique est une technique qui permet de pomper de l'eau jusqu'à une hauteur plus élevée que la source en utilisant l'énergie d'une chute d'eau de hauteur plus faible, grâce à un dispositif mécanique et hydraulique. Ils ont pu faire remonter de l'eau souterraine pour remplir les lavoirs. Il propose aux communes intéressées de les aider à utiliser cette technique et à remettre en route les vieux béliers.

Monsieur Barra a participé à une réunion du SDE82 et un projet de chaudière à bois à été réalisé à la Salvetat-Belmontet. Le SDE accompagne ce type de projet si des communes souhaitent installer des chaudières à bois ou à granulés pour alimenter les bâtiments publics.

Madame Denis demande si chaque commune a un référent ambroisie et elle signale que c'est un réel problème au sein du territoire.

Monsieur Lagleyse signale qu'il existe une nouvelle céréale, la kernza très peu consommatrice d'eau et très riche en protéine. Cette plante peut s'utiliser en semi-direct. Le sujet de l'agroforesterie est aussi abordé.

Prochaine étape : Organiser une commission et inviter le réseau Ec-Ir pour mieux connaître les marges de manœuvre et les outils des collectivités pour mener des projets autour des énergies renouvelables. Les élus ont également souhaité convier un agriculteur qui a une expérience de projet solaire sur hangar. Monsieur Poujal, membre de la commission pourra faire un retour d'expérience. Monsieur Gervais sera également convié pour parler de son projet de parc solaire au sol à Lauzerte. La commission se fera dorénavant à 18h à Saint-Amans-de-Pellagal.

Le Président,


Claude VERIL



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU
PAYS DE SERRES
EN QUERCY